

TOURAINÉ
INGÉNIÉRIE

LE GUIDE
2019/2020

MAISON
DES
TERRITOIRES

Retrouvez tous les renseignements sur www.touraine.fr

 **TOURAINÉ**
LE DÉPARTEMENT

Sommaire

ÉDITO	3
PRÉSENTATION	4
LE DÉPARTEMENT PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS	8
E-SUBVENTIONS	9
L'ADAC 37	10
LE CAUE 37	11
LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE	12
MAISON DES MAIRES D'INDRE-ET-LOIRE	14
I / LES PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ	16
1 - LE PATRIMOINE BÂTI	
Présentation générale	18
Réalisations	19
2 - L'ESPACE PUBLIC	
Présentation générale	22
Réalisations	23
3 - LA VOIRIE ET LES RÉSEAUX DIVERS	
Présentation générale	25
Réalisations	26
4 - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT	
Présentation générale	30
Réalisations	31

5 - LA SOLIDARITÉ	
Présentation générale	34
Réalisations	35

6 - L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	
Présentation générale	37
Réalisations	38

LES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION DES STA	42
---------------------------------------	----

II / LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ 44

1 - LES FINANCES	
Présentation générale	46
Réalisations	47

2 - LA COMMANDE PUBLIQUE	
Présentation générale	49
Réalisations	50

3 - L'URBANISME ET LA STRATÉGIE FONCIÈRE	
Présentation générale	51
Réalisations	52

III / OUTILS & SERVICES 54

L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE	56
--------------------------	----

LE LABORATOIRE ROUTIER	58
------------------------	----

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES	60
------------------------------	----

LE LABORATOIRE DE TOURAINE	62
----------------------------	----

VAL TOURAINE HABITAT	64
----------------------	----

LES PARTENAIRES	66
------------------------	-----------



La Maison des Territoires au service des communes

Jean-Gérard PAUMIER

Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

En 1985, dans la foulée de la première décentralisation, André-Georges VOISIN, Président du Conseil Général et de l'Association des Maires, créait la « **Maison des Maires** » : elle accueillait, place de la Préfecture, sous un même toit, le service d'accueil et de conseil aux Maires, le Centre de Gestion et le CNFPT ; ces trois services ont grandi depuis et, ont aujourd'hui chacun leurs locaux.

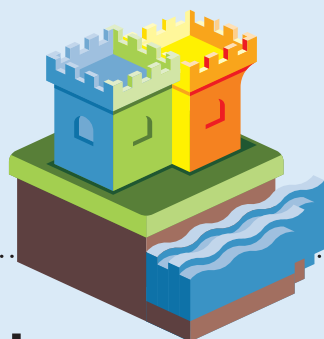
En 2019, le Conseil départemental, a créé la « **Maison des Territoires** » située 34 place de la Préfecture à Tours. Elle présente l'avantage de réunir dans un même lieu, l'ADAC et le CAUE, le Syndicat Mixte Val de Loire Numérique ainsi que l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

L'objectif est de répondre à la demande des maires, pour les aider et conseiller dans le montage de leurs projets dans différents domaines. La proximité de la Préfecture et du Département est aussi un avantage pour leurs démarches.

Ce livret « Touraine Ingénierie » détaille le partenariat fort du Département pour aider les communes et les intercommunalités dans la conception de leurs projets, qui font souvent l'objet ensuite d'aides financières du Fonds Départemental de Solidarité Rurale et du Fonds Départemental de Développement.

Bien cordialement

Touraine ingénierie c'est...



**Le
Département
d'Indre-et-Loire,
ses 23 Directions
opérationnelles
et ses partenaires**

Des compétences mobilisables
Réseaux, bâtiments, archéologie,
voirie, foncier, informatique,
juridique, bibliothèques, archives,
laboratoires, finances, personnes
handicapées, insertion, personnes
âgées, marchés publics, tourisme,
petite enfance, environnement,
aménagement urbain.

CAUE
Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme
et de l'Environnement
**Participation CD :
530 K€ ***



1

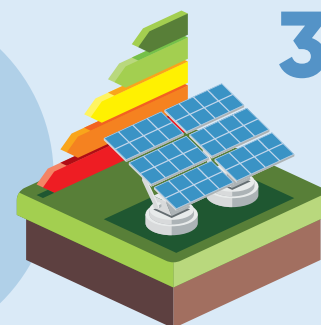
2

ADAC
Agence Départementale
d'Aide aux Collectivités
locales
**Participation CD :
320 K€ ***



3

ALEC
Agence Locale
de l'Énergie et du Climat
**Participation CD :
60 K€ ***



* soit mille unités



5

SATESE

Syndicat d'Assistance
Technique pour l'Épuration
et le Suivi des Eaux

Participation CD :
100 K€ *

4



SDIS

Service Départemental
d'Incendie
et de Secours

Participation CD :
28,6 M€

6



VLN

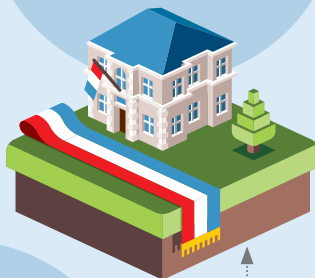
Syndicat Mixte ouvert
Val de Loire Numérique

Participation CD :
112 K€ *

AMIL

Association des Maires
d'Indre-et-Loire

Participation CD :
67 K€ *



7

8



ADT

Agence
Départementale du
Tourisme

Participation CD :
1,14 M€

9

Autres partenaires recensés

Chambres consulaires,
services de l'État, Bailleurs sociaux
du logement, Agence de l'Eau
Loire Bretagne, Centre de Gestion,
Parc Naturel Régional Loire
Anjou Touraine, etc.

Touraine ingénierie

UN DÉPARTEMENT GARANT DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Les transformations institutionnelles de ces dernières années ont profondément modifié les périmètres et la répartition des compétences des collectivités locales. Les collectivités ont donc été conduites à se réorganiser afin de répondre aux nouvelles exigences conférées par la loi. La situation budgétaire contrainte des collectivités ne leur permet pas de se doter de l'ensemble des compétences juridiques, administratives, techniques et méthodologiques nécessaires à la réalisation de leurs projets.

Dans ce contexte, le Conseil départemental a souhaité accroître son rôle de chef de file en matière de solidarité territoriale, compétence réaffirmée par la loi NOTRe du 7 août 2015.

En effet, le Département, partenaire historique des collectivités locales, attribue chaque année un soutien significatif aux différents acteurs publics qui œuvrent dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Avec ses partenaires, le Département a conçu et mis en place « Touraine Ingénierie », une offre d'ingénierie au service des collectivités territoriales. Ainsi, les collectivités peuvent disposer de méthodes, d'outils et de dispositifs qui permettent la conception et la réalisation de leurs projets dans des domaines qui n'ont pas, ou peu, été investis par l'offre d'ingénierie privée.



Une ingénierie partenariale

Un guide de l'ingénierie

Le guide de l'ingénierie est le fruit d'une concertation engagée avec les collectivités locales (EPCI et communes), les directions du Conseil départemental et les partenaires institutionnels (ALEC, ADAC, CAUE, ADT, SATESE, VTH, services de l'État...).

Cette concertation a mis en évidence la nécessité d'élaborer, en amont de la réalisation des projets, une analyse globale qui intègre l'ensemble des enjeux de chaque territoire : environnementaux, sociaux, budgétaires.

Une ingénierie de projet peut ainsi être conduite grâce à un travail collaboratif et pluridisciplinaire. La mobilisation des différents acteurs et de leurs compétences techniques permet de répondre aux attentes diverses et singulières des collectivités.

Ce guide a donc pour objectif d'appréhender l'ingénierie publique mobilisable plutôt que d'en traduire l'exhaustivité. C'est ainsi que sont présentés dix grands thèmes transversaux, avec quelques exemples venant illustrer les prestations potentielles.

La mise en place de conférences départementales des territoires (CDT) pour les élus et l'organisation d'ateliers de l'ingénierie constituent par ailleurs des lieux d'échanges sur des thématiques particulières et d'actualité.

Une Maison des Territoires

Pour concrétiser le partenariat qui unit les principaux acteurs de l'ingénierie, le Département a créé la « Maison des Territoires » située au 34 Place de la Préfecture à Tours. Elle présente l'avantage de réunir en même lieu, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, le Syndicat Mixte Val de Loire Numérique ainsi que l'Association des Maires d'Indre-et-Loire.

Un Département facilitateur

Vous ne savez pas qui contacter, vous voulez un conseil pour être mieux orienté, le Département est là pour vous trouver une solution.

.....
CONTACT : Mission Aménagement du Territoire et Ingénierie
Tél. 02 47 31 47 47 — ingenierie@departement-touraine.fr



Le Département partenaire des collectivités

Le Conseil départemental, soutient financièrement, et depuis de nombreuses années, le développement des territoires en subventionnant les projets des collectivités territoriales au titre de sa compétence en matière de solidarité territoriale.

En application de l'article L 1111-10 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi NOTRe du 8 août 2015, le Département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande.

Aménager le territoire

C'est dans ce cadre que Conseil départemental du 11 décembre 2015 a décidé de créer :

- Le Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour permettre aux communes de moins de 2 000 habitants de mener à bien des projets d'investissement liés à la vie en milieu rural ;
- Le Fonds Départemental de Développement pour permettre aux communes de 2 000 habitants et plus, et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de réaliser des projets structurants sur leur territoire.



Ces fonds ont permis de financer :

- En 2017 : **331 dossiers**, pour un montant global de subventions de **12,2 M€** et un montant total de travaux de 77,8 M€
- En 2018 : **263 dossiers** pour un montant global de subventions de **10,5 M€** et un montant total de travaux de 53,2 M€

Agir pour l'environnement

Le Département est également engagé dans une politique de développement durable en faveur de la préservation de la biodiversité et des sports de nature grâce à l'élaboration d'un :

- Schéma départemental de préservation et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).



Le Département a souhaité faciliter l'émergence de projets locaux dans ces domaines en ayant créé le **Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire** pour soutenir les projets appartenant aux thématiques suivantes :

- La protection de la biodiversité,
- La préservation et la valorisation des espaces naturels et de la trame verte et bleue,
- La préservation de la ressource en eau,
- Le développement concerté des sports de nature en favorisant l'offre qualifiée

E-subventions

Une procédure simplifiée

Depuis 2018, afin de simplifier les procédures, le Conseil départemental a mis en place un outil de dématérialisation de vos demandes de subvention, les avantages sont :

- La saisie en ligne de vos dossiers de demande de subvention,
- La consultation directe de l'état d'avancement de vos dossiers,
- Le suivi en ligne de l'état de versement de vos subventions,
- L'identification de vos interlocuteurs.

Un outil au service des collectivités

La saisie des demandes s'effectue en ligne à l'aide d'un login et d'un mot de passe sur le site de Département où vous trou-

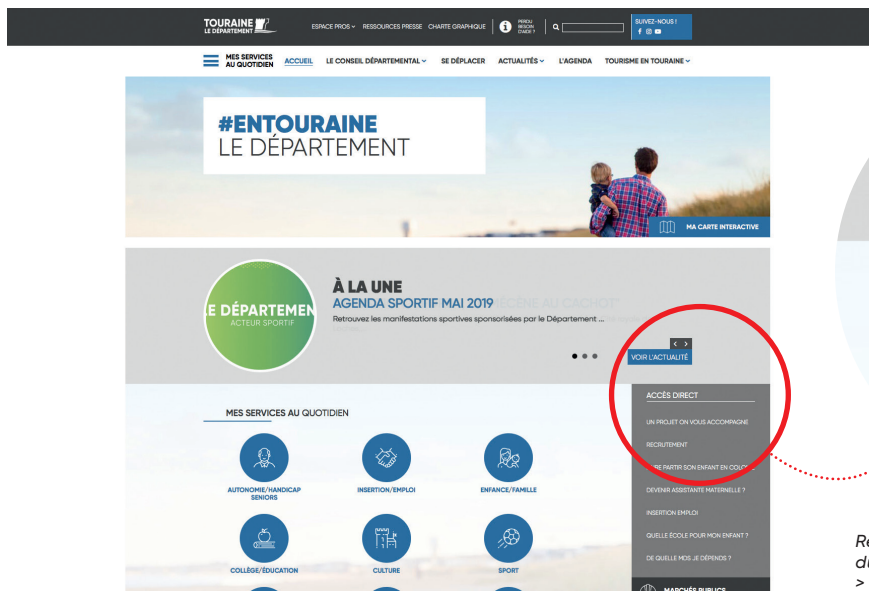
verez également les règlements et le guide d'utilisateur, sont concernés :

- Le Fonds Départemental de Solidarité Rurale et Fonds Départemental de Développement - projets d'aménagement
- Le Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire - projets de développement des sports de nature
- Le Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire Espaces Naturels Sensibles et biodiversité

Un accès à l'espace e-subventions

> www.touraine.fr

Un espace de partage avec les collectivités



Rendez-vous sur la page d'accueil du site du Département : www.touraine.fr
> rubrique UN PROJET ON VOUS ACCOMPAGNE

L'ADAC 37



L'ADAC 37 - Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales, créée à l'initiative du Conseil Départemental, est un établissement public administratif couvrant 97 % des communes de l'Indre-et-Loire.

Outil d'ingénierie départementale, le conseil d'administration de l'ADAC est composé d'élus (département, EPCI et communes).

Aujourd'hui, l'équipe est constituée d'un architecte, d'un paysagiste, d'un urbaniste, de juristes et d'une spécialiste en finances publiques. Elle est aussi amenée à coproduire avec d'autres partenaires publics (monuments historiques, assainissement, logement...).

Les domaines d'intervention

• ARCHITECTURE / PAYSAGE / URBANISME

Afin d'aider les collectivités en matière d'architecture, de paysage et d'aménagement du territoire, l'ADAC réalise pour le compte de ses adhérents des esquisses, des plans de composition, des programmes, des chiffrages pour des projets d'écoles, d'aménagement d'espaces publics, de lotissements...

• FINANCES PUBLIQUES

L'ADAC intervient également d'un point de vue financier auprès des adhérents, à travers l'analyse des budgets des collectivités, la réalisation de perspectives financières et la simulation d'emprunt.

• DROIT

Dans ce cadre, l'ADAC propose la rédaction des pièces des marchés publics et de concessions. Elle assiste également les adhérents à travers la rédaction de notes de synthèse dans le domaine du droit de l'urbanisme et du droit des collectivités.

L'ADAC réalise environ 400 études architecturales, paysagères, urbanistiques par an qui génèrent entre 20 et 25 M€ HT de travaux.

L'ADAC n'intervient pas sur le champ concurrentiel.

CONTACT

Maison des territoires - ADAC
34 place de la préfecture - 37927 Tours Cedex 9
Tél. 02 47 31 49 53
www.adac37.fr



Ligné, cœur de village conçu par l'agence Gama
Maître d'œuvre : Atelier GAMA - Photo : ADAC37

Le CAUE 37

Le CAUE 37 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, est un outil public d'ingénierie créé à l'initiative du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Le conseil d'administration de l'association est composé d'élus locaux, de professionnels et de responsables de services de l'État.

Aujourd'hui, l'équipe, composée de quatre architectes dont un du patrimoine, d'un urbaniste, d'un paysagiste et d'une responsable de la communication et des événements, est présente sur l'ensemble du département d'Indre-et-Loire.

Elle collabore avec divers partenaires techniques dans le domaine de l'environnement, du patrimoine et du logement, afin de répondre au mieux aux attentes de chacun et d'apporter une réponse globale.

Les missions du CAUE

• LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Quel que soit le type de projet ou la nature du bâtiment, le CAUE37 conseille gratuitement les particuliers lors de permanences architecturales et paysagères réparties sur tout le département. Cela représente environ 350 interventions par an.

• LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Afin de guider les communes, communautés de communes et pays dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement et de construction, le CAUE37 réalise des schémas, définit des orientations d'aménagement, des programmes et des chiffrages dans le cadre de projets d'équipements publics, de places publiques, de lotissements...



Croquis sur plan - Photo : Alban LECUYER

L'information de sensibilisation et les actions culturelles

Le CAUE37 organise des

- Manifestations locales dans le cadre d'événements nationaux : Journées Européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Journées Nationales de l'Architecture, Semaine du développement durable...
- Manifestations locales indépendantes : Cycles de conférences, Semaines de l'Architecture & du Paysage, Expositions...
- Interventions en milieu scolaire...

Conseils gratuits.

Le CAUE ne réalise pas de maîtrise d'œuvre.

CONTACT

Maison des territoires - CAUE
34 place de la préfecture - 37000 Tours
Tél. 02 47 31 13 40 — caue37@caue37.fr
www.caue37.fr

Le SMO Val de Loire Numérique

LE SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE PILOTE LES PROJETS DE DÉPLOIEMENT DE RÉSEAUX NUMÉRIQUES D'INITIATIVE PUBLIQUE EN LOIR-ET-CHER ET EN INDRE-ET-LOIRE.

Le SMO est l'interface entre les collectivités locales et les opérateurs.

Il a en charge la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux, de communication électronique. Il porte par ailleurs le financement des programmes d'investissement.

Gouvernance

Val de Loire numérique est un syndicat bi-départemental composé de 5 collèges de membres :

- La Région Centre-Val de Loire
- Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Le Conseil départemental de Loir-et-Cher
- Tous les EPCI d'Indre-et-Loire (hormis Tours Métropole)
- Tous les EPCI de Loir-et-Cher

Compétences

- **Le déploiement de la fibre et l'arrivée du Très Haut Débit**

Le SMO intervient dans le cadre de l'exercice de l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électronique, à l'exclusion de la rédaction et de l'actualisation des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique restant de la compétence des Conseils départementaux.



Val de Loire Numérique est en charge du contrôle et du suivi de la délégation de service public attribuée en décembre 2017 à TDF Fibre et sa filiale Val de Loire Fibre. Le SMO centralise également le suivi des dossiers de financement nationaux et européens.

En 2022, 100% des territoires d'Indre-et-Loire, même les plus isolés, doivent bénéficier du très haut débit par la fibre optique, soit 180 000 prises pour un investissement global de 256,9 M€.

- **Le déploiement d'un Wifi touristique**

Les deux Départements, Loir-et-Cher et Indre-et-Loire, ont confié au SMO Val de Loire Numérique la mise en place d'un projet de "Smart Val de Loire".

Le wifi touristique et territorial constitue l'une des premières briques du projet et a pour objectif d'offrir un service de connectivité internet unifié à destination des touristes dans un premier temps. Cela pourra se faire soit en déployant de nouvelles bornes soit en unifiant des bornes existantes. Le wifi territorial permet également d'analyser l'activité touristique et de développer l'attractivité du territoire.

Les services apportés

Val de Loire Numérique est votre interlocuteur pour :

- Comprendre le déploiement du très haut débit et suivre le déploiement de la fibre optique.
- Apporter des solutions d'attentes aux habitants et entreprises (dispositif dit d'inclusion numérique).
- Déployer des sites en Wifi
- Assurer une mission de conseil auprès des collectivités dans les domaines du Très Haut Débit, du WIFI ou de la téléphonie mobile.



CONTACT :

Siège :

Val de Loire Numérique
Hôtel du Département
Place de la République - 41020 BLOIS Cedex
contact@valdeloirenumerique.fr
Tél. 02 54 58 44 39
www.valdeloirenumerique.fr

Bureau de Tours :

Maison des territoires
34 Place de la Préfecture
37000 TOURS

Maison des Maires d'Indre-et-Loire



UN OUTIL AU SERVICE DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ ET DE LEURS HABITANTS

La Maison des Maires d'Indre-et-Loire, créée en 1945 et renforcée en 1985 avec la mise en place d'une équipe dédiée, est au service des élus locaux dans l'accomplissement de leur(s) mandat(s).

Elle regroupe la quasi-totalité des Maires (271) et des Présidents d'Etablissements de Coopération Intercommunale (10) et poursuit les missions suivantes :

- **Conseil juridique dans l'exercice du mandat des élus locaux :** des questionnements d'ordre juridique peuvent survenir dans l'accomplissement de ces mandats, nécessitant une expertise particulière dans différents domaines. C'est la raison pour laquelle la Maison des Maires intervient en appui des services des communes et intercommunalités via expertise juridique avec, le cas échéant, l'intervention des services de l'Association des Maires de France. Les domaines de compétences sont très variés : droit funéraire, fonctionnement des assemblées délibérantes, modalités d'exercice des mandats, achat public, police administrative... ;
- **Formation des élus :** la Maison des Maires a mis en place un programme de formation ambitieux afin de renforcer et développer les compétences des élus locaux dans des domaines variés : finances et fiscalité, gestion des cimetières, gestion des conflits, responsabilité civile et pénale, communication, leadership au féminin... ;
- **Information des élus locaux :** la Maison des Maires s'efforce d'informer périodiquement les élus locaux des évolutions législatives et réglementaires afin de leur permettre d'être réactifs dans la gestion de leur commune ou intercommunalité ;

- **Défense et protection des intérêts des communes vis-à-vis des acteurs institutionnels et notamment des services de l'Etat, au bénéfice des habitants.**

La Maison des Maires constitue ainsi l'un des acteurs institutionnels majeurs de notre Département qui, grâce au soutien indispensable et historique du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, permet de garantir l'union et la complémentarité des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Cette institution permet également de créer une dynamique d'échanges entre élus permettant de développer une cohésion entre eux au moyen de temps d'échanges tel que le Congrès des Maires annuel, des diners-débats, un club des femmes élues...

La Maison des Maires est présidée par Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire de Fondettes, et est composée d'un Bureau et d'un Conseil d'Administration.

.....

CONTACT

Maison des territoires
34 Place de la Préfecture - 37000 TOURS
Tél. 02 47 33 37 00 — amil@wanadoo.fr





I

LES PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ

*LA RÉALISATION DE PROJETS
D'INVESTISSEMENT EST AU CŒUR DE L'EXERCICE
DU MANDAT LOCAL*

Pour répondre aux besoins de sa population, renforcer l'attractivité de son territoire ou simplement adapter l'espace public aux nouvelles références et normes de la vie quotidienne, les collectivités doivent faire preuve d'ambition, autant que de réalisme.

Dans un cadre financier toujours plus contraint, faire coïncider les aspirations légitimes de développement avec des moyens limités relève du

défi. L'enjeu consiste non seulement à faire preuve de lucidité dans la prise de décision, mais aussi à privilégier une approche méthodique et économe dans la réalisation, tout en respectant les prescriptions légales.

Du lancement de la réflexion à la mise en œuvre du projet, il vous est proposé conseil et expertise pour le mener à bien, qu'il s'agisse de patrimoine bâti, de voirie et de réseaux divers, ou encore d'espace public.

1

LE PATRIMOINE BÂTI

ÉLABORER AVEC LES COLLECTIVITÉS UNE STRATÉGIE PATRIMONIALE PERFORMANTE

Écoles, mairie, équipements sportifs, techniques, culturels, logements... Le patrimoine bâti des collectivités s'est considérablement enrichi au rythme des transferts de compétences et présente une grande variété d'usages.

C'est un enjeu majeur que de pouvoir l'adapter aux nombreuses normes qui règlementent les établissements (recevant du public ou des travailleurs), d'assurer la sécurité du public qui le fréquente, ou d'en limiter les charges de fonctionnement.

À cet impératif d'entretien, s'ajoute la nécessité de construire des bâtiments qui répondent aux besoins des habitants ou de rénover un patrimoine historique, véritable créateur de richesse pour le territoire.

Notre réseau de compétences peut accompagner les collectivités à chaque étape de leur projet de rénovation ou de construction, que ce soit sur le plan méthodologique, technique, juridique, financier ou environnemental.

Les enjeux

- Connaître l'état de son patrimoine
- Préserver, valoriser le patrimoine pour accueillir de nouveaux usages
- Améliorer la performance thermique des bâtiments
- Lutter contre le changement climatique en diminuant les émissions de gaz à effet de serre
- Diminuer les charges de fonctionnement associées au bâtiment
- Améliorer la qualité de service et de confort (*accessibilité des PMR*)
- Conforter l'activité commerciale
- Créer une nouvelle offre de logements
- Rénover et promouvoir le patrimoine historique pour stimuler l'attractivité de la commune

LE PÉRIMÈTRE DU SERVICE

- Administratif, Scolaire, Sportif, Historique (classé/inscrit), Petit patrimoine
- Culturel
- Accueils de jeunes enfants, Santé
- Commerces, Pépinières d'entreprises, Ateliers d'artisans
- Bâtiment à vocation sociale
- Restauration collective
- Logement

LE PATRIMOINE BÂTI

L'installation
d'un commerce

MAINTENIR
DES SERVICES
POUR DYNAMISER
SON TERRITOIRE



Commerces – Commune de CHÉDIGNY – Maître d'œuvre : Dominique MAES

Contexte

Le dernier commerce de la commune n'a pas trouvé de repreneur, la privant ainsi de toute offre commerciale de proximité essentielle à la vie du village.

Cette situation oblige les ménages à se déplacer vers des périphéries urbaines pour faire leurs courses, freine la croissance démographique du village et peut contribuer à l'isolement des personnes âgées en rupture de lien social.

Un local est disponible, mais nécessite une rénovation pour accueillir un commerce de proximité.

Vos objectifs

- Redonner de l'attractivité à la commune
- Créer une centralité commerciale afin d'animer et revitaliser le centre-bourg
- Conforter l'activité commerciale et permettre l'installation de nouveaux commerces
- Favoriser la sauvegarde, la création et le développement de commerces de proximité
- Préserver et valoriser le patrimoine communal
- Favoriser l'accueil touristique et apporter un service de proximité aux habitants

Accompagnement proposé

- Mise en relation et contacts partenariaux : Chambres consulaires, réseaux professionnels...
- Étude de faisabilité : production de documents techniques, juridiques et financiers
- Recherche d'un maître d'œuvre

LE PATRIMOINE BÂTI

La construction de logements à destination des personnes âgées



EHPAD – Commune de TOURS – Maître d'œuvre : ZUNDELCRISTA

LE LOGEMENT EST UN BESOIN POUR TOUS

Contexte

Soucieuse de proposer aux personnes âgées un habitat de qualité, associant à la fois confort et environnement propice à l'épanouissement, la commune souhaite s'engager dans une réflexion autour de la restructuration du cœur du village, en faveur de l'habitat intergénérationnel. En effet, la problématique de l'isolement social touche de plus en plus de personnes vulnérables.

Vos objectifs

- Créer une nouvelle offre de logements répondant aux besoins des habitants et notamment des populations les plus fragiles
- Proposer aux seniors un logement individuel, dans un environnement sécurisant, dans le but d'un maintien ou d'une amélioration de l'autonomie
- Favoriser les échanges inter-générationnels
- Rompre avec la solitude et diminuer les risques liés à l'isolement
- Éviter ou retarder l'entrée en EHPAD
- Conforter l'activité commerciale

Accompagnement proposé

- Mise en relation des partenaires
- Conseil en matière de méthode et retour d'expériences sur des programmes similaires
- Informations sur les dispositifs de financements et obligations réglementaires
- Conseils sur les documents stratégiques de planification

LE PATRIMOINE BÂTI

La rénovation d'une salle polyvalente



**REDONNER
UN NOUVEL ÉLAN
AU DÉVELOPPEMENT
CULTUREL
ET DE LOISIRS
DE LA COMMUNE**

Vos objectifs

- Rendre le bâtiment plus fonctionnel et accessible aux personnes à mobilité réduite
- Optimiser et mutualiser les espaces
- Compléter l'offre locale
- Augmenter la fréquentation et permettre notamment les rencontres entre les habitants
- Revaloriser un bâtiment communal
- Améliorer la performance énergétique du bâtiment, avec la mise en place d'énergies renouvelables
- Réduire les dépenses de fonctionnement
- Valoriser le patrimoine communal

Accompagnement proposé

- Conseil, diagnostic et relevés sur place
- Étude de faisabilité avec propositions graphiques
- Réalisation d'un bilan énergétique
- Recherche de financements, assistance au montage de dossiers de demandes de subventions

Contexte

La commune dispose d'une salle polyvalente qui ne remplit plus ses fonctions, étant devenue vétuste et énergivore. Avec les nouvelles réglementations concernant l'accessibilité et la mise aux normes des bâtiments publics, la salle actuelle présente de sérieux défauts. Toutefois, après concertation avec les associations, les techniciens et les élus, il a été fait le choix de rénover plutôt que de construire un nouveau bâtiment.



Rénovation d'une salle polyvalente – Commune de TAUXIGNY – Maître d'œuvre : Pascal BARANGER

2

L'ESPACE PUBLIC

L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES EST DEVENUE UN FACTEUR CLÉ DE COMPÉTITIVITÉ

Centre-bourg, aire de covoiturage, cimetière... L'espace public doit répondre à une multiplicité de fonctions et d'usages.

Ses qualités fonctionnelles, paysagères, environnementales, sécuritaires ou simplement pratiques sont déterminantes pour une commune, en matière d'attractivité démographique, économique et touristique, de cadre de vie pour ses habitants.

Restructurer un espace partagé par tous constitue toujours un projet d'envergure, dont la réussite dépend de nombreux facteurs. Mais la valorisation d'un espace public passe avant tout par la concertation avec les usagers, afin de créer des espaces conviviaux qui suscitent les rencontres, valorisent et dynamisent l'économie (activités, commerces, services et loisirs...).

**Ce type de projet doit prendre en compte toutes les contraintes liées au site et aux usages, en intégrant la ré-
glementation, notamment sur la mise en accessibilité de
la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).**

Les enjeux

- Préserver et valoriser le patrimoine pour accueillir de nouveaux usages
- Revitaliser le centre-bourg
- Conforter l'activité commerciale
- Améliorer la qualité de service et de confort
- Garantir le confort et l'accessibilité de l'ensemble des usagers
- Inscrire l'aménagement dans une logique de développement durable et de respect de la biodiversité
- Préserver des zones de contact entre le bâti et son environnement naturel, dans le cadre d'aménagement d'espaces verts
- Anticiper les coûts de maintenance dès la conception
- Assurer un lien social collectif
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Permettre la cohabitation entre les divers usages et usagers
- Redonner de l'attractivité au territoire
- Promouvoir le tourisme

LE PÉRIMÈTRE DU SERVICE

• Aménagement : d'une place, d'une entrée de ville, du centre-bourg, de sécurité, de voies douces, d'une aire de co-voiturage, de guinguettes, de parcs, jardins et squares...

• Réhabilitation de zones d'activités, artisanales ou commerciales, de friches, mais aussi de cimetière, d'aire d'accueil des gens du voyage.

L'ESPACE PUBLIC

L'aménagement d'une place



Aménagement d'une place – Commune du LOUROUX – Maître d'œuvre : Urban'Isme

Contexte

L'espace public est un lieu de vie collectif, de mixité sociale et de continuité urbaine. Offrir un cadre de vie de qualité est un atout fondamental pour le développement local. Il s'agira de valoriser les espaces publics existants conciliant la concertation à travers les usages des habitants et l'intégration d'une démarche de développement durable.

Vos objectifs

- Redonner de l'attractivité à la commune
- Redonner de l'espace et une cohérence au centre-bourg
- Favoriser l'accès aux commerces et services
- Faciliter les déplacements (piétons, cyclistes, automobilistes) et adapter le stationnement aux besoins
- Inscrire l'aménagement dans une logique de développement durable
- Requalifier la végétation, le mobilier et l'éclairage public
- Créer un lieu agréable à parcourir

*LE PARTAGE DE
L'ESPACE PUBLIC
IMPLIQUE DES ENJEUX
DIVERS ET VARIÉS*

Accompagnement proposé

- Concertation avec les habitants et les usagers
- Étude d'opportunité, orientations d'aménagement
- Comptages routiers et relevés de vitesse
- Réalisation d'un diagnostic sur les réseaux, les déplacements et les cheminements doux
- Élaboration d'esquisses
- Études détaillées

L'ESPACE PUBLIC

L'aménagement d'une aire de covoiturage

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
SERVICE
TERRITORIAL
D'AMÉNAGEMENT

*PARTICIPER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DIMINUER LE NOMBRE DE VÉHICULES SUR LES ROUTES*

Contexte

Chaque jour, des personnes parcourent le même trajet, seules, dans leur véhicule personnel. Le covoiturage répond aux nouvelles contraintes économiques et environnementales.

Il peut permettre de diminuer les frais de transport, de réduire le trafic et de restaurer une certaine convivialité dans les déplacements. Le covoiturage s'avère être complémentaire aux modes de transports collectifs.



Aménagement d'une aire de covoiturage (A85) –
Commune de CINQ-MARS-LA-PILE

Vos objectifs

- Favoriser et fédérer la pratique du covoiturage
- Diminuer le taux de pollution et d'émission de gaz à effet de serre
- Réduire la consommation d'énergie non renouvelable
- Éviter le stationnement sauvage
- Disposer d'un équipement sécurisé
- Structurer un réseau d'aires de covoiturage

Accompagnement proposé

- Informations techniques
- Réalisation d'un diagnostic de la situation actuelle (observation des pratiques de covoiturage spontanées)
- Aide au choix d'un emplacement stratégique
- Élaboration d'esquisses
- Assistance à la rédaction du cahier des charges pour retenir le maître d'œuvre

CONTACT : Voir pages 42-43

3

LA VOIRIE ET LES RÉSEAUX DIVERS

LE RÉSEAU ROUTIER ET LES RÉSEAUX DIVERS CONTRIBUENT À L'ATTRACTIVITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

Le rôle de « Touraine Ingénierie » est d'accompagner les communes dans l'optimisation des interventions d'aménagement et d'entretien, afin de limiter l'impact budgétaire sur le court et le long terme. Les communes pourront ainsi réaliser des diagnostics pour mieux hiérarchiser la programmation de leurs travaux d'aménagement routier et de réseaux divers, afin de répondre aux exigences sécuritaires et environnementales.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (*PAVE*) sera intégré dans l'ensemble des projets de voirie. L'Ingénierie accompagnera également les collectivités dans la surveillance, l'entretien et la rénovation de ses ouvrages d'art.

Enfin, le Conseil départemental fait de l'aménagement numérique du territoire une de ses priorités. La mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) devra s'achever en 2023.

Les enjeux

- Pérenniser le patrimoine (*routes et réseaux*)
- Maintenir l'attractivité du territoire
- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Améliorer le service à l'usager et le cadre de vie des habitants
- Assurer une meilleure programmation des travaux et une meilleure préservation de l'environnement
- Favoriser l'usage des modes de déplacements doux
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement et assurer la sécurité juridique de la collectivité

LE PÉRIMÈTRE DU SERVICE

- Voiries communales
- Routes et voies départementales
- Réseau d'eau et d'assainissement
- Équipements spécifiques des réseaux
- Éclairage public
- Ouvrages d'art
- Réseaux numériques

LA VOIRIE ET LES RÉSEAUX DIVERS

L'entretien de la voirie communale



Chantier de la D952 – Commune de VOUVRAY

ENTREtenir ET EXPLOITER LE PATRIMOINE ROUTIER POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES USAGERS

Contexte

L'entretien de la voirie communale, de ses dépendances et de ses équipements est une problématique récurrente pour les collectivités car il mobilise souvent des budgets d'investissement ou de fonctionnement importants.

Néanmoins, il constitue une obligation réglementaire qui peut engager la responsabilité du maire. L'entretien de la voirie doit s'appuyer sur une bonne connaissance du réseau et proposer les solutions techniques adaptées, en adéquation avec les objectifs de la commune.

Vos objectifs

- Améliorer les conditions de circulation, le confort et la sécurité des usagers
- Réduire les nuisances sonores
- Élaborer des programmes d'investissement pluriannuels en fixant les priorités
- Mutualiser la commande de certains travaux avec d'autres collectivités
- Préserver le cadre de vie des riverains
- Favoriser le développement économique

Accompagnement proposé

- Conseils techniques sur les réparations
- Expertise sur les dégradations
- Assistance à la rédaction d'un cahier des charges sur les programmes d'entretien
- Comptages routiers et relevés de vitesse
- Sondages
- Aide à la coordination des concessionnaires

CONTACT : Voir pages 42-43

LA VOIRIE ET LES RÉSEAUX DIVERS

Aménagement d'un carrefour

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
SERVICE
TERRITORIAL
D'AMÉNAGEMENT

CRÉER DES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS ADAPTÉS
AUX USAGERS ET À LEUR ENVIRONNEMENT

Contexte

Le développement urbain nécessite parfois des aménagements routiers spécifiques afin de sécuriser et fluidifier les déplacements. Ces aménagements, qui impliquent la coordination de nombreux acteurs, doivent également s'intégrer dans le contexte urbain existant et présenter une solution adaptée pour réduire à la fois le nombre des accidents en intersection, mais aussi le bruit et la pollution.

Vos objectifs

- Identifier les pratiques de déplacement sur son territoire
- Fluidifier et sécuriser le trafic routier
- Rendre accessible et sécuriser les traversées piétonnes et cyclables
- Maîtriser les vitesses sur l'axe principal dans la traversée de la zone urbanisée

CONTACT : Voir pages 42-43

Accompagnement proposé

- Concertation avec les partenaires et usagers
- Analyse des flux routiers (comptages, relevés de vitesse)
- Étude de faisabilité avec propositions graphiques
- Coordination avec les concessionnaires de réseaux
- Assistance à la rédaction d'un cahier des charges
- Participation à la gestion de la communication en phase travaux
- Prise en compte des documents de planification
- Conseil paysager (ADAC/CAUE)



Carrefour giratoire - Commune de JOUÉ-LES-TOURS

LA VOIRIE ET LES RÉSEAUX DIVERS

Le diagnostic sur un ouvrage d'art

ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET LA PÉRENNITÉ DES OUVRAGES

Contexte

Les ouvrages d'art sont des organes essentiels au bon fonctionnement des réseaux de circulation. Le défaut d'entretien des ouvrages d'art peut avoir des conséquences importantes (financières, sécurité des personnes et des biens...) en cas de détérioration. Une bonne connaissance de leur état et la mise en œuvre d'un entretien préventif sont de nature à prévenir leur dégradation et les incidents.

CONTACT : Voir pages 42-43

Vos objectifs

- Avoir une connaissance approfondie des ouvrages de votre commune
- Identifier les risques éventuels encourus par les usagers
- Mettre en place une politique d'entretien et de préservation du patrimoine

Accompagnement proposé

- Accompagnement à la réalisation d'un constat annuel permettant de vérifier le bon état de service d'une structure par rapport à son usage
- Assistance à la rédaction d'un cahier des charges pour la consultation d'un bureau d'études



Pont – Commune de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE



Pont – Commune de CHISSEAUX

LA VOIRIE ET LES RÉSEAUX DIVERS

L'assainissement



Station d'épuration – Commune de BLÉRÉ

Contexte

L'amélioration de la qualité des réseaux, la mise en œuvre d'un assainissement performant, qu'il soit collectif ou non collectif, sont des enjeux majeurs pour l'environnement et la santé publique. Les réseaux et les stations d'épuration requièrent un savoir-faire technique pour leur conception, leur réalisation et leur exploitation. Des opérations réalisées « dans les règles de l'art » permettent de limiter les interventions ultérieures et surtout les coûts induits. La réglementation stipule que les communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées. Depuis la publication de la loi NOTRe en 2015, les EPCL récupèrent progressivement cette compétence. Le 1er janvier 2026 au plus tard, ces établissements seront pleinement responsables en ce domaine.

PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA RESSOURCE EN EAU

Vos objectifs

- Éviter les risques de pollution
- Préserver l'environnement local et la santé des personnes
- Répondre aux obligations réglementaires en matière d'assainissement
- Maîtriser les rejets (eaux usées domestiques, industrielles et pluviales) dans les réseaux d'assainissement
- Disposer d'ouvrages d'assainissement (collectif et non collectif) fiables et performants
- Maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement

Accompagnement proposé

- Exercice de la mission d'assistance technique « assainissement » du Département
- Appui aux maîtres d'ouvrage pour le suivi régulier des stations d'épuration et des réseaux
- Accompagnement dans l'évaluation de la performance et conseil techniques
- Vérification des équipements d'autosurveillance et validation des données
- Aide à l'élaboration d'autorisations de déversement et de conventions de raccordement
- Assistance à maîtrise d'ouvrage lors de projets de construction ou d'aménagement de stations d'épuration
- Réalisation des contrôles réglementaires portant sur les installations d'assainissement non collectif
- Évaluation de la performance et conseils techniques
- Animation d'opérations groupées de réhabilitation

4

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE IMPULSÉ PAR LES COLLECTIVITÉS EN FAVEUR DES PROJETS TERRITORIAUX

À leur niveau, les collectivités jouent un rôle accru dans le développement durable des territoires car les politiques publiques mises en œuvre relèvent de l'habitat, des déplacements, de l'éducation... même si les moyens se réduisent. Au-delà des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique, qui sont assignés à la France, l'engagement dans la transition énergétique des territoires est une nouvelle façon de concevoir des modes de consommations, de déplacements, de préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Il convient d'inscrire les actions dans la durée en faveur de la transition énergétique et d'accompagner les collectivités dans cette démarche globale qui implique tous les acteurs locaux : rénovation énergétique des bâtiments, lutte contre la précarité énergétique, développement des énergies renouvelables et « transports propres », réduction des déchets, développement de l'économie circulaire etc.

De même, la protection et la gestion des ressources naturelles s'avère être un axe sur lequel les politiques publiques s'engagent et peuvent avoir besoin d'une expertise technique pour mobiliser les leviers existants pour la mise en œuvre des projets. À titre d'exemple, la mise en œuvre des continuités écologiques favorisant le déplacement des espèces, la gestion différenciée des espaces verts, la préservation des espaces naturels sensibles... contribuent au maintien de la biodiversité sur le territoire.

Les enjeux

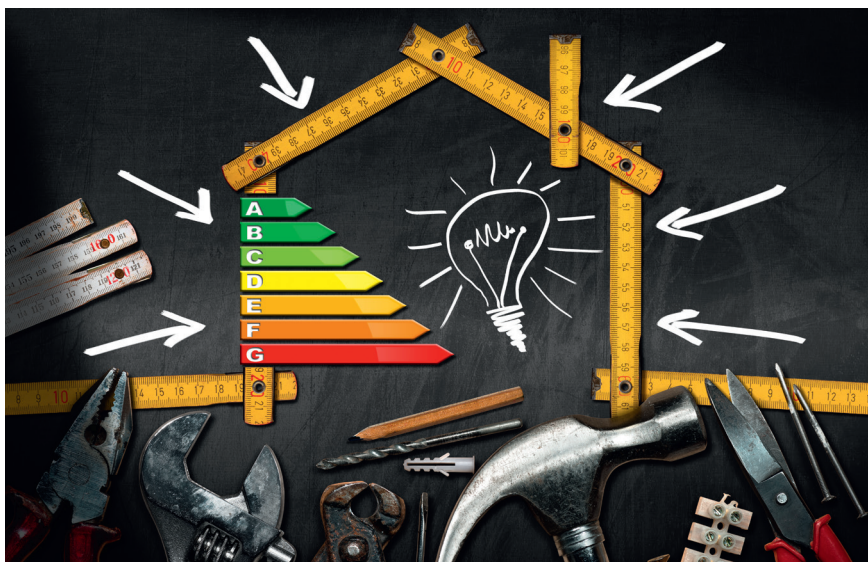
- Valoriser les opérations d'aménagement durable
- Optimiser la performance énergétique et le fonctionnement des bâtiments
- Apporter des réponses innovantes et durables aux problèmes de changement climatique
- Préserver et développer la biodiversité
- Contribuer à l'éducation du public à l'environnement
- Mettre en œuvre des actions favorables aux corridors écologiques (*trames vertes et bleues*)
- Préserver la ressource en eau, les rivières et les zones humides
- Contribuer à l'amélioration de la connaissance du risque d'inondation
- Prévenir et limiter les risques
- Préserver et valoriser les ressources locales, privilégier les circuits courts et locaux et revaloriser les déchets verts, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Redonner de l'attractivité aux communes et promouvoir un tourisme durable

LE PÉRIMÈTRE DU SERVICE

- Évaluation de la performance énergétique
- Les bornes de recharge électriques
- La prévention des inondations
- La gestion des milieux aquatiques
- Les espaces naturels
- Les circuits de proximité
- Le gaspillage alimentaire

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT

Les économies d'énergie



*LIMITER SA CONSOMMATION EN ÉNERGIE
POUR PRÉSERVER L'AVENIR ET FAIRE DES ÉCONOMIES*

Contexte

Les collectivités territoriales doivent contribuer à la mise en œuvre d'objectifs ambitieux en matière de politique énergétique. Face à la limitation des ressources, la maîtrise de la consommation d'énergie est un impératif. Au-delà des économies induites, il s'agit également de tendre vers une plus grande efficacité énergétique des équipements, des bâtiments, et de produire autrement pour préserver l'environnement. Ainsi, chaque rénovation ou construction de locaux, de modernisation de l'éclairage public est une opportunité de montrer l'exemple.



Vos objectifs

- Améliorer le rendement des réseaux
- Sécuriser l'approvisionnement du territoire et la ressource
- Respecter la réglementation sur l'assainissement
- Améliorer les systèmes de collecte
- Anticiper la croissance démographique de la commune
- Hiérarchiser les travaux
- Préserver l'environnement local, la biodiversité et éviter les pollutions
- Limiter les nuisances visuelles et olfactives

Accompagnement proposé

- Mise en réseau et partenariats
- Étude de faisabilité multi-énergies
- Aide à la mise en place et au suivi de contrats d'exploitation des installations thermiques
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets neufs, les rénovations ou les réhabilitations
- Information sur les aides financières
- Réalisation d'un bilan énergétique
- Aide à la priorisation et à la programmation des travaux
- Conseil en énergie partagée
- Missions ENR
- Conseils Grand Public - Conventions Énergies Collections

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT

La préservation d'un espace naturel

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
SERVICE
ENVIRONNEMENT

PRÉSERVER LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE D'UN TERRITOIRE



Eco-pâturage – Commune de RILLY-SUR-VIENNE



Commune de CANDES-SAINT-MARTIN

Contexte

La préservation ou la restauration de la biodiversité contribue au maintien du patrimoine naturel, qui constitue un atout pour le développement et la réussite du territoire.

L'ensemble des acteurs publics et privés, y compris les habitants, doivent se mobiliser et contribuer à l'amélioration de la qualité des paysages, de l'environnement et du cadre de vie. La collectivité est garante de la protection de ce patrimoine.

CONTACT : 02 47 31 42 85

Vos objectifs

- Favoriser la biodiversité et les continuités écologiques
- Développer la gestion différenciée en fonction des sites
- Mettre en place des éco-pâturages pour une gestion agricole des espaces
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel
- Renforcer l'attractivité des zones naturelles

Accompagnement proposé

- Visite du site, identification des contraintes techniques et réglementaires
- Mise en réseau et coordination des acteurs
- Conseils sur la stratégie d'intervention, aide à la définition du projet
- Assistance aux études préalables, aide à l'élaboration du cahier des charges
- Assistance au montage financier
- Accompagnement en phase opérationnelle
- Participation aux comités de pilotage

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT

La protection de milieux aquatiques

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
SERVICE
ENVIRONNEMENT

*VEILLER À LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES
RENFORCE L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE*

Contexte

Les cours d'eau et zones humides constituent une richesse environnementale, sociétale autant que touristique. Outre la nécessaire préservation de la biodiversité, la gestion des milieux aquatiques touche à de nombreux domaines comme la protection contre les inondations ou l'alimentation en eau potable. Or, de nombreux aménagements ont modifié l'équilibre des milieux aquatiques et désormais, la législation renforce les objectifs et les compétences des collectivités. Leur mise en œuvre exige d'importants moyens techniques une vision à la fois globale et locale des enjeux ainsi qu'une maîtrise des mécanismes d'exercice de cette compétence.

Vos objectifs

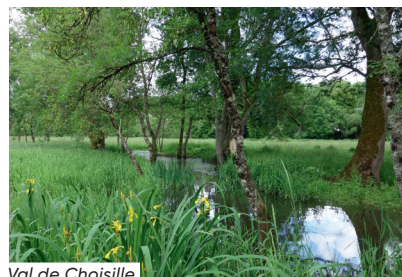
- Permettre la mise en œuvre du programme d'actions dans le respect des dispositions réglementaires
- Consolider et faciliter l'intervention de la collectivité sur des zones naturelles sensibles
- Réaliser des travaux de restauration, d'entretien et de valorisation
- Préserver la biodiversité
- Favoriser la dynamique et améliorer la qualité de l'eau

Accompagnement proposé

- Conseil et sensibilisation auprès des acteurs du projet et des usagers du site
- Participation à la réunion de calage avec le service de la police de l'eau
- Information et assistance dans l'élaboration des dossiers réglementaires, permettant la réalisation des travaux en zone humide
- Assistance à la rédaction du cahier des charges en vue de la consultation du prestataire chargé d'élaborer le dossier
- Assistance au montage financier



Passerelle – Commune du LOUROUX



Val de Choisille

CONTACT : 02 47 31 42 85

5

LA SOLIDARITÉ

AIDER LES COLLECTIVITÉS À RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIAUX ET AUX BESOINS DES HABITANTS

La solidarité est un enjeu sociétal majeur, qui demande à la fois de porter attention aux citoyens les plus fragiles, de maîtriser des dépenses publiques et d'optimiser les services rendus aux habitants.

Les collectivités doivent mettre en place des moyens proportionnés aux besoins des populations et adaptés à leur capacité financière.

Grâce à la territorialisation des services sociaux du Conseil départemental et au réseau des 22 maisons départementales de la solidarité — lieux de l'observation des besoins et des situations — le Département peut accompagner les collectivités à définir leurs problématiques, à élaborer leurs projets sociaux de territoires et à mettre en place les équipements indispensables au bien-être de la population.

Au-delà d'un état des lieux descriptif ou d'une simple étude de besoin, il s'agit de croiser des analyses de données, des points d'appui et des freins, pour permettre de développer des projets adaptés à la réalité des territoires.

Les enjeux pour les collectivités

- Disposer d'éléments d'informations sociales sur leurs territoires
- Identifier les besoins sociaux en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées sur leur territoire
- Donner de l'attractivité au territoire pour les familles
- Mettre en œuvre des projets sociaux pour les gens du voyage
- Appréhender les besoins sur l'offre de logement
- Accompagner les projets d'insertion par l'application des clauses sociales dans les marchés ou la mise en place de chantiers d'insertion
- Développer les compétences des professionnels de l'accueil social dans les CIAS, CCAS

LE PÉRIMÈTRE DU SERVICE

- Autonomie pour les personnes âgées et les personnes handicapées
- Enfance et famille
- Logement et accompagnement social pour les personnes défavorisées, les gens du voyage...
- Insertion et la lutte contre la précarité

LA SOLIDARITÉ

Les clauses d'insertion dans la commande publique

*INCLURE LA SOLIDARITÉ
DANS LE
FONCTIONNEMENT
DE LA COLLECTIVITÉ*

Contexte

Parallèlement à la recherche d'une meilleure performance de la commande publique, les clauses d'insertion sont un levier pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues ou très éloignées de l'emploi. L'intégration d'une « clause sociale » ou « clause d'insertion » dans les marchés publics consiste donc, pour le pouvoir adjudicateur, à demander à l'entreprise attributaire de réserver un volume d'heures de travail à ces personnes en difficulté. Il s'agit également, pour les décideurs, d'un élément qui donne du sens à l'acte d'achat et peut être très mobilisateur pour les équipes.

CONTACT : 02 47 31 45 42



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

SERVICE OFFRES
D'INSERTION
ET EMPLOI

Vos objectifs

- Favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre des marchés publics
- Développer et renforcer les liens entre les entreprises et les demandeurs d'emploi sur le territoire

Accompagnement proposé

- Analyse d'opportunité pour intégrer une clause d'insertion dans un marché et le cas échéant sur les seuils à fixer (nombre d'heures, montant du marché...)
- Information des agents de la collectivité chargés de mettre en place la clause
- Contact des entreprises attributaires et information sur le dispositif et les modalités de mise en œuvre
- Accompagnement des entreprises pendant la durée du marché, de façon variable selon le type de marché (appui au recrutement, réponses aux questions, lien avec le référent de la personne en insertion...)
- Vérification de l'exécution de la clause par les entreprises, mais aussi de la bonne adéquation entre le public en insertion et les besoins de l'entreprise

LA SOLIDARITÉ

L'accueil collectif des jeunes enfants

ADAPTER LES MODES DE GARDE AUX BESOINS DES FAMILLES

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
SERVICE ACCUEIL
COLLECTIF
DU JEUNE ENFANT



Contexte

Créer ou développer une offre d'accueil pour les jeunes enfants sur un territoire constitue une priorité partagée par tous. Il s'agit d'offrir aux familles une organisation sociale, familiale et professionnelle facilitée.

Vos objectifs

- Offrir aux parents la possibilité de trouver au plus près de leur domicile des solutions d'accueil adaptées.
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les familles

CONTACT : 02 47 31 48 16

Accompagnement proposé

- Définition à partir d'un diagnostic de l'offre de « petite enfance » à développer sur votre territoire en lien avec la CAF
- Assistance, conseil et méthodologie pour la création, l'extension ou la transformation d'une structure d'accueil de la petite enfance
- Étude de faisabilité
- Accompagnement pour marché de DSP ou marché de service



Maison multi-accueil - Commune de CHÂTEAU-RENAULT -
Maître d'œuvre : Abscisses et Ordonnées



6

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

AIDER LES COMMUNES À STIMULER L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE LEUR TERRITOIRE

Les collectivités — même les plus petites — ont des atouts à faire valoir et un rôle essentiel dans le développement des territoires. Elles disposent, malgré les contraintes financières, de nombreux leviers pour favoriser le dynamisme local et la qualité de vie : la promotion de la culture, le développement des activités (*sports, loisirs...*), mise en valeur du patrimoine historique ou naturel, développement des équipements (*numérique, zones d'activités...*) pour attirer des entreprises et des habitants...

Un soutien sera apporté dans la mise en place d'outils pertinents de promotion du territoire, de valorisation du tissu économique et d'accès aux services. Il convient d'encourager l'émergence des projets touristiques et de favoriser l'accès de tous les publics à la culture, sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des spécificités et des besoins de chacun.

Les enjeux

- Renforcer le développement ou le maintien d'activités
- Attirer de nouveaux habitants
- Offrir des services de qualité
- Valoriser le patrimoine
- Développer des activités culturelles et sportives
- Renforcer la cohésion sociale
- Adapter les équipements publics
- Promouvoir la qualité de l'environnement

LE PÉRIMÈTRE DU SERVICE

- Économie et emploi
- Tourisme
- Pratiques sportives et culturelles
- Développement numérique (SDTAN)
- Sensibilisation à l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et paysage (expositions, conférences...)

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La promotion touristique

VALORISER SON
TERRITOIRE POUR
ENCOURAGER LE
TOURISME DE PROXIMITÉ
ET ATTIRER DE
NOUVEAUX HABITANTS



Office du Tourisme – Commune de BLÉRÉ – Maître d'œuvre : BD Architecture



Contexte

Destination touristique majeure, la Touraine dispose de nombreux atouts. La multiplicité des lieux et centres d'intérêt nécessite de se différencier, tout en recherchant une cohérence locale pour accroître la durée de séjour. Une collectivité peut souhaiter valoriser et mieux faire connaître son territoire ou un site spécifique.

Il est essentiel de bien connaître et cibler les publics visés en utilisant les moyens de communication les plus appropriés, à l'heure des nouvelles technologies.

Vos objectifs

- Mieux faire connaître un lieu ou un site
- Attirer plus de touristes
- Augmenter la durée de séjour
- Valoriser l'image et l'attractivité du territoire auprès du grand public, des organismes publics, des acteurs et prescripteurs privés
- Moderniser la communication de la collectivité

Accompagnement proposé

- Conseil et expertise sur la démarche et la définition du projet
- Mise à disposition d'études
- Aide au diagnostic touristique du territoire
- Retour d'expérience des sites départementaux et mise en relation cohérente avec les sites environnants
- Avis sur la diffusion promotionnelle et ses outils

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La réalisation d'un sentier de randonnée

FAVORISER LA DÉCOUVERTE DES SITES NATURELS ET DES PAYSAGES RURAUX PAR LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
SERVICE ACTION
CULTURELLE,
SPORTS ET VIE
ASSOCIATIVE

Contexte

La popularité des sports de nature et l'accroissement du nombre de pratiquants ont changé le regard sur le patrimoine rural : ce qui n'avait qu'une valeur fonctionnelle prend aujourd'hui une dimension culturelle et sportive. Aussi, les collectivités sont de plus en plus désireuses de développer et promouvoir les sentiers et itinéraires de randonnées qui constituent un fort potentiel de développement touristique et social.

Accompagnement proposé

- Informations financières, juridiques et techniques
- Conseils sur la continuité des itinéraires
- Assistance à la conception, études préalables
- Suivi de réalisation
- Assistance à la promotion touristique
- Assurer la cohérence des itinéraires à l'échelle du territoire
- Mise à disposition de données en open data

CONTACT : 02 47 31 49 94

Vos objectifs

- Développer les sports de nature
- Préserver et valoriser les chemins ruraux
- Proposer des itinéraires de déplacements doux
- Préserver l'environnement et le cadre de vie
- Développer l'attractivité et le tourisme
- Organiser la promotion des circuits et itinéraires



Prairies du Roy – Commune de LOCHES

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La rénovation du petit Patrimoine



LE PATRIMOINE RURAL TÉMOIGNE DE L'HISTOIRE LOCALE, IL FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CADRE DE VIE

Contexte

Le petit Patrimoine rural est souvent non classé ou non inscrit, néanmoins, il participe de l'identité de la commune. Aujourd'hui, parfois laissé à l'abandon, ce Patrimoine est menacé de disparition. La collectivité est garante de sa préservation. Il est primordial, en amont de tout projet de restauration, de s'interroger sur sa finalité et de se faire conseiller.



Lavoir – Commune de BRASLOU

Vos objectifs

- Respecter les caractéristiques locales lors de travaux
- Préserver et valoriser le patrimoine communal
- Sensibiliser la population à l'intérêt architectural et historique de la commune

Accompagnement proposé

- Mise en relation, partenariat
- Conseils, diagnostics et relevés sur place
- Étude de faisabilité, avec propositions graphiques et financières
- Mise en forme des dossiers de demandes de subventions
- Assistance à la promotion touristique

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Créer une bibliothèque municipale ou intercommunale



OUVRIR UNE BIBLIOTHÈQUE CRÉE DU LIEN SOCIAL, EN PERMETTANT LA RENCONTRE ENTRE DES PUBLICS DE TOUS HORIZONS ET DE TOUS ÂGES



Bibliothèque – Commune de SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY – Maître d'œuvre : ABF Architecture



Bibliothèque – Commune de VOUVRAY – Maître d'œuvre : Gilles BERTRAND

Contexte

Souvent plus difficile en zone rurale, l'accès à la culture demeure un enjeu fort. À titre d'exemple, l'aménagement d'une bibliothèque municipale ou intercommunale est un projet valorisant pour une collectivité. Le site doit être accessible et minimiser les impacts environnementaux et doit également être un lieu relié à la vie locale et aux services proposés dans les collectivités environnantes.

CONTACT : 02 47 54 74 02

Vos objectifs

- Offrir aux habitants un service culturel de proximité
- Encourager les pratiques culturelles et le lien social
- Valoriser l'image et l'attractivité de la collectivité sur son territoire

Accompagnement proposé

- Expertise et conseil sur la démarche et la définition du besoin
- Conseil sur le fonctionnement et l'offre de la bibliothèque
- Avis et conseil sur les aménagements du lieu dans son environnement
- Retour d'expérience des sites départementaux et mise en relation
- Étude de faisabilité

Les périmètres d'intervention des STA

du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

1

STA NORD-OUEST

La Brémonière - Z.I. Nord
37130 LANGEAIS

Tél. 02 47 96 25 25
Fax. 02 47 96 25 29

contact_stano@departement-touraine.fr

2

STA SUD-OUEST

La Treille - Route de Chinon
37220 L'ÎLE-BOUCHARD

Tél. 02 47 93 52 00
Fax. 02 47 39 72 86

contact_staso@departement-touraine.fr

3

STA NORD-EST

3 rue du 11 Novembre
37150 BLÉRÉ

Tél. 02 47 57 92 30
Fax. 02 47 39 72 91

contact_stane@departement-touraine.fr

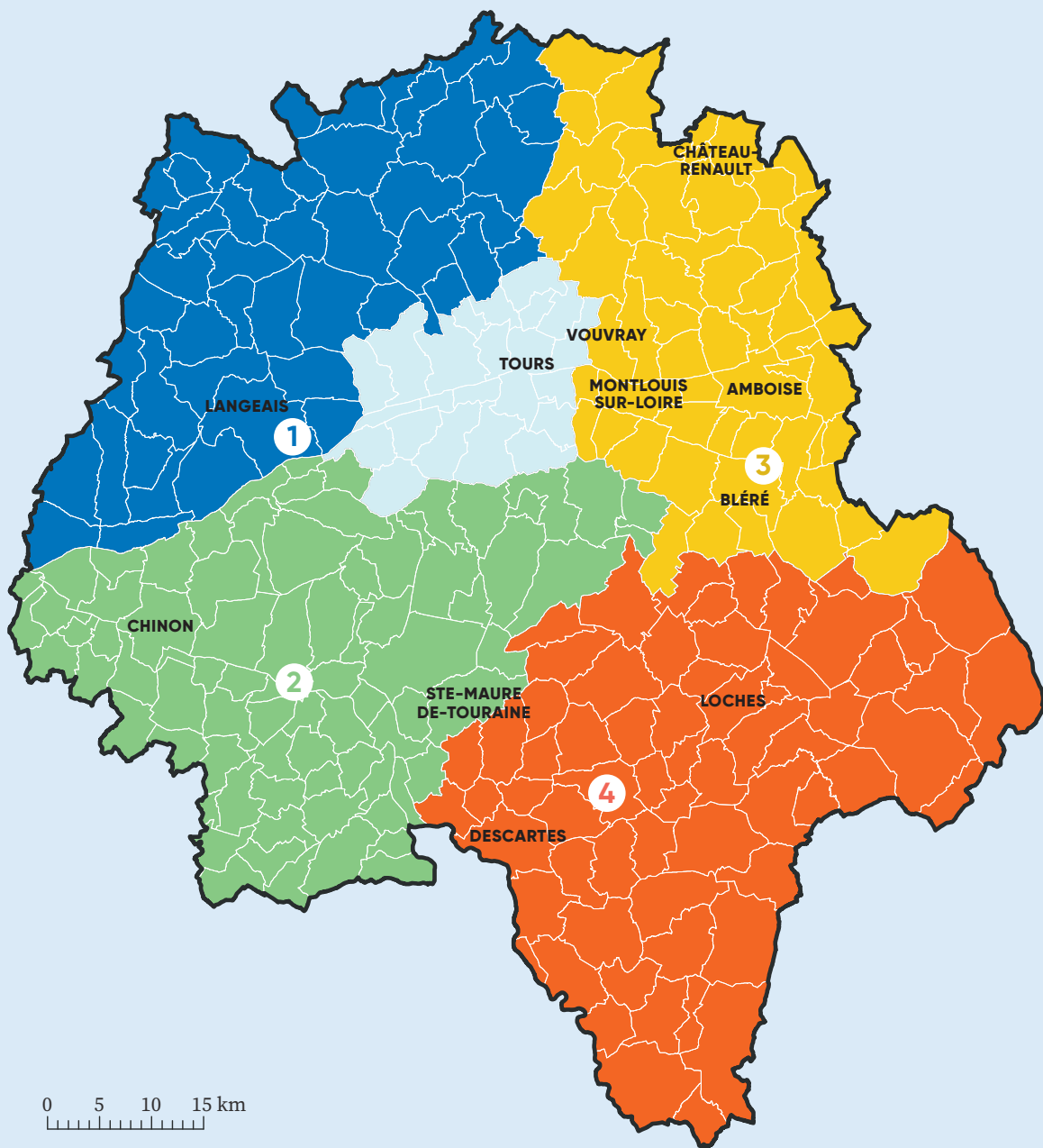
4

STA SUD-EST

25 rue des AFN
37240 LIGUEIL

Tél. 02 47 91 43 43
Fax. 02 47 39 72 82

contact_stase@departement-touraine.fr





II

LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

*L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES
ET DES PÉRIMÈTRES
S'AJOUTENT À L'ACCROISSEMENT CONSTANT
DE LA CONTRAINTE BUDGÉTAIRE
POUR CHAQUE COLLECTIVITÉ*

Il s'agit de respecter les normes et règlements en vigueur dans des domaines multiples tout en répondant au mieux aux besoins des habitants.

Dans ce contexte, les élus locaux doivent être vigilants et mettre en place un fonctionnement efficace en termes de gestion administrative, d'achat public, de maîtrise financière...

Sur tous ces sujets à fort enjeu, il convient d'accompagner les collectivités dans la construction du questionnement et des réponses à y apporter.

1

LES FINANCES

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MAÎTRISE DE LEURS FINANCES

Dans un contexte financier contraint, marqué par les mutations liées aux réformes institutionnelles et la raréfaction des ressources, les collectivités voient leurs marges de manœuvre se réduire. Pour s'affranchir de ces difficultés, elles sont contraintes d'agir sur l'optimisation et l'anticipation financière de leurs projets.

Le montage financier d'une opération d'investissement requiert autant d'attention que les aspects techniques. C'est ainsi qu'une prospective budgétaire — incluant notamment les dépenses de fonctionnement ultérieures de l'équipement — permettra d'optimiser le projet et de mesurer son impact, tant sur les finances de la collectivité que sur la fiscalité.

Par ailleurs, la réalisation d'une opération d'investissement mobilise généralement des financements externes (*emprunts, subventions*) et plus marginalement une souscription ou du mécénat, sur lesquels une expertise est nécessaire.

Les enjeux

- Maîtriser les dépenses publiques
- Maintenir durablement l'équilibre budgétaire
- Conserver un même niveau de service et d'investissement
- Sécuriser le financement des projets

LE PÉRIMÈTRE DU SERVICE

- L'analyse et prospective budgétaire
- Le montage financier d'un projet
- La tarification de service public
- Le volet financier d'une délégation de service public (D.S.P)
- Gestion de la dette et trésorerie

LES FINANCES

La renégociation d'emprunts

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
PÔLE GESTION
DE LA DETTE
ET FINANCEMENT

BIEN NÉGOCIER UN EMPRUNT EST IMPÉRATIF CAR CELA ENGAGE LA COLLECTIVITÉ SUR PLUSIEURS EXERCICES BUDGÉTAIRES

Contexte

Dans la recherche de marges de manœuvre financière, l'optimisation de la gestion de la dette peut consister à cibler les emprunts susceptibles d'être renégociés, et à mettre en perspective le poids, la structure de l'encours de dette au regard de la santé financière de la collectivité.



Vos objectifs

- Rechercher des économies de frais financiers
- Optimiser la gestion de trésorerie en la couplant avec la gestion de la dette
- Solliciter les établissements financiers pour mettre en œuvre une renégociation de la dette

CONTACT : 02 47 31 72 80

Accompagnement proposé

- Analyse financière des comptes de gestion
- Examen des encours de dette pour rechercher les améliorations possibles s'il y en a
- Valorisation des pénalités de remboursement anticipé et étude financière précise d'un refinancement, à partir de l'examen concret des contrats d'emprunts
- Rédaction d'une note globale détaillant les optimisations concrètes possibles et permettant la mise en œuvre par la collectivité d'une renégociation de tout ou partie des renégociations proposées, en fonction de l'enjeu financier réel qu'elle déterminera in fine

LES FINANCES

La prospective budgétaire



PLANIFIER SON BUDGET POUR PRÉPARER L'AVENIR

Contexte

La collectivité doit idéalement planifier sa stratégie budgétaire à l'échelle du mandat. Élaborer une prospective permet d'anticiper et d'avoir une visibilité pluriannuelle sur les besoins et ressources en matière financière. C'est aussi un outil d'aide à la décision pour les élus locaux, qui permet d'identifier les marges de manœuvre ou les contraintes, dans un contexte réglementaire et juridique très instable.

Vos objectifs

- Mettre en adéquation la stratégie budgétaire avec les projets du mandat
- Sécuriser dans la durée l'équilibre financier de la collectivité
- Anticiper les besoins de financement et les éventuelles ressources nouvelles
- Disposer d'outils pluriannuels pour aider les élus à construire leurs décisions

Accompagnement proposé

- Conseil et expertise en amont sur la construction d'outils et indicateurs de prospective budgétaire
- Retour d'expériences
- Avis sur les moyens et stratégies retenus



2

LA COMMANDE PUBLIQUE

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LE MONTAGE JURIDIQUE DE LEURS OPÉRATIONS ET ACHATS

Les collectivités doivent s'efforcer d'acheter dans les meilleures conditions. Il s'agit à la fois de sécuriser la procédure d'achat public et d'optimiser les produits et services acquis, afin de réussir la réalisation des projets et d'assurer la qualité des services.

Pour optimiser l'achat et, par conséquent, garantir la mise en œuvre du projet, il convient de définir précisément le besoin, le traduire en termes clairs dans les documents de consultation, connaître la capacité et le contexte des entreprises, anticiper les évolutions possibles en cours de marché...

En outre, le choix de la procédure comme son exécution, garantira sa sécurité juridique et limitera les dérapages financiers ou les contentieux.

Au-delà de ces aspects réglementaires ou juridiques, « Touraine Ingénierie » pourra vous accompagner dans la rédaction même de vos marchés.

Les enjeux

- Favoriser la diversité et la qualité des offres
- Assurer une sécurité juridique dans les procédures de la commande publique
- Promouvoir l'emploi par l'intégration des clauses d'insertion
- Assurer la dématérialisation des marchés publics

LE PÉRIMÈTRE DU SERVICE

- Les marchés publics de travaux, de fournitures et de prestations (procédure, dévolution, analyse)
- La maîtrise d'ouvrage publique (MOP)
- Les clauses d'insertion
- La dématérialisation

LA COMMANDE PUBLIQUE

Acheter en respectant le cadre réglementaire



ACHETER PLUS
EFFICACEMENT
DANS L'INTÉRÊT DE LA
COLLECTIVITÉ

Contexte

Au lancement d'une consultation, la collectivité doit respecter le nouveau cadre réglementaire (Ordonnance n° 2015-899 de 2015, décret n°2016-360 de 2016), qui instaure une commande publique moins procédurale et plus axée sur l'efficacité.

De nouvelles pratiques sont encouragées :

- Le « sourçage » soit la possibilité d'échanger avec les opérateurs économiques, en amont des consultations, pour renforcer la connaissance de l'offre
- La « procédure concurrentielle avec négociation » pendant la consultation
- L'assouplissement des règles formelles.



Vos objectifs

- Respecter la nouvelle réglementation
- Affiner la définition du besoin grâce au « sourçage »
- Optimiser l'achat et diminuer les coûts par la négociation

Accompagnement proposé

- Expertise et information sur la réglementation en vigueur
- Retour d'expériences
- Conseil sur le « sourçage » et la négociation
- Avis technique sur la procédure et les principales caractéristiques de la consultation
- Élaboration des pièces de marché et analyse des offres

3

L'URBANISME ET LA STRATÉGIE FONCIÈRE

L'URBANISME ET LA STRATÉGIE FONCIÈRE CONSTITUENT DEUX LEVIERS
COMPLÉMENTAIRES POUR UN AMÉNAGEMENT DE TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET DURABLE

Ces dix dernières années, les réformes successives du code de l'urbanisme ont permis de doter les collectivités d'outils opérationnels renforcés et de porter un regard renouvelé sur la planification de l'urbanisme et tendre davantage vers un urbanisme de projet.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces différents outils* de l'urbanisme, de la prévention des risques et de la protection du patrimoine, qu'un accompagnement pourra être apporté aux collectivités pour l'élaboration de leurs projets et le développement de leur territoire. En élaborant une stratégie foncière basée sur le long terme et en tenant compte du développement rural et de la protection de l'environnement.

* Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plans de Prévention des Risques Naturels et Technologiques (PPRN et PPRT), Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) -

Les enjeux

- Maitriser la gestion de l'espace et du foncier
- Préserver des espaces agricoles, naturels et forestiers
- Intégrer la transition énergétique, la cohésion sociale...
- Développer les aspects culturel, économique et social dans l'aménagement des espaces publics
- Mener à bien un projet d'aménagement
- Redonner de la valeur patrimoniale et naturelle aux territoires...

LE PÉRIMÈTRE DU SERVICE

- Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi, PDU, PLH)
- La gestion foncière
- L'urbanisme réglementaire, l'application du droit des sols
- L'urbanisme opérationnel

L'URBANISME ET LA STRATÉGIE FONCIÈRE

Les documents de planification



TRADUIRE DANS
SES DOCUMENTS
D'URBANISME SA
STRATÉGIE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE

Contexte

L'aménagement du territoire résulte de la mise en œuvre d'une politique concertée renforçant la cohésion sociale et territoriale. Les communes mettent en œuvre des documents de planification urbaine qui traduisent leur projet de développement pour leur territoire (PLU ; PLUi), et ceci dans le respect des orientations d'aménagement supra-communales intégrées dans les SCoT, PDU, PLH...

Vos objectifs

- Définir un programme d'aménagement concerté
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine et la biodiversité
- Développer l'économie, les infrastructures, le social
- Lutter contre l'étalement urbain
- Harmoniser les politiques urbanistiques communales
- Améliorer la prise en compte des déplacements
- Favoriser une offre diversifiée de logements et d'hébergements répartis sur le territoire

Accompagnement proposé

- Conseils, informations en urbanisme, en aménagement
- Mise en relation des partenaires
- Sensibilisation sur l'architecture et les paysages
- Aide à la révision des documents d'urbanisme
- Transmission des données et projets départementaux

L'URBANISME ET LA STRATÉGIE FONCIÈRE

Création d'un nouveau quartier

*ASSURER L'INTÉGRATION D'UN NOUVEAU QUARTIER DANS SON ENVIRONNEMENT***Contexte**

L'accueil de nouveaux habitants et/ou activités sur un territoire nécessite souvent l'aménagement d'un nouveau quartier, d'un nouvel espace d'accueil. La réussite d'un tel projet passe autant par la concertation avec l'ensemble des acteurs du projet et les habitants, que par la bonne intégration paysagère et urbaine de celui-ci.

« Touraine Ingénierie » peut apporter son expertise technique afin de faciliter et accompagner les choix des orientations d'aménagement qui incombent aux élus.

**Vos objectifs**

- Définir précisément l'opportunité du projet et le site retenu
- Respecter la réglementation et la procédure (permis d'aménager, déclaration préalable...)
- Assurer la concertation et la bonne intégration du quartier
- Sécuriser et maîtriser la démarche

Accompagnement proposé

- Conseil et expertise sur la description du projet
- Rédaction de documents techniques (cahier des charges)
- Aide à la définition de la procédure et du calendrier



The background is a blurred office scene. In the foreground, there are papers with charts and a pen. In the background, several people are visible, some standing and some sitting, in what appears to be a meeting or collaborative work environment. The lighting is bright and natural, suggesting an indoor setting with large windows.

III
**OUTILS ET
SERVICES**

L'archéologie préventive

L'ARCHÉOLOGIE POUR MIEUX CONNAÎTRE LE TERRITOIRE



Certaines opérations d'aménagement du territoire sont susceptibles d'impacter des sites archéologiques. C'est notamment le cas des travaux dans les centres anciens des villes et des bourgs, mais aussi des zones d'aménagement ou de lotissement dont la superficie est importante. Dans le but de concilier la connaissance de l'histoire du département et l'aménagement du territoire, des opérations d'archéologie préalables à ces travaux peuvent être prescrites par l'État (loi de 2003 sur l'archéologie préventive, Livre V du code du Patrimoine).

Le service de l'Archéologie du département d'Indre-et-Loire (SADIL) a pour principale mission de réaliser les opérations et les études préalables aux aménagements dont le Conseil départemental est maître d'ouvrage. Toutefois, il peut intervenir aussi pour le compte d'autres aménageurs, prioritairement les aménageurs publics et les bailleurs sociaux.

Du diagnostic préalable à la réalisation des fouilles en passant par l'information du grand public et la production de rapports d'étude, le SADIL est un prestataire de proximité à l'expertise reconnue. Il travaille notamment en relation avec l'Université, le CNRS et la DRAC.

Missions proposées

- Évaluer l'impact archéologique des projets, informer sur les procédures,
- Réaliser des diagnostics archéologiques préalables aux travaux d'aménagement,
- Mettre en valeur des résultats de fouille ou d'études qu'il aura faites dans le cadre de ces aménagements.

**SERVICE DE L'ARCHÉOLOGIE DU DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE**

Tél. 02 47 34 26 20

cdessere@departement-touraine.fr

Deux exemples d'intervention du SADIL

ZAC PORTE DE TOURAINE À AUTRÈCHE

Le projet d'aménagement de la ZAC Porte de Touraine à Autrèche par la communauté de communes du Castelrenaudais a motivé la prescription d'un diagnostic archéologique sur une surface de 15 ha dont la phase de terrain a été menée en mars 2019. Le diagnostic consiste à décaper des tranchées régulièrement réparties sur les parcelles à étudier. Elles permettent de mettre au jour les éventuels vestiges archéologiques présents sous la couche de terre végétale. Dans certains cas, l'accumulation sédimentaire à décaper peut être plus importante. Ce n'était pas le cas à Autrèche dont le diagnostic n'a, par ailleurs, révélé que très peu de vestiges anciens.



Hache polie du Néolithique découverte à Bléré

crédits : M. Beigneux, Adil – CD37

ZAC DU BOIS GAULPIED À BLÉRÉ

La communauté de communes Bléré-Val de Cher développe depuis plusieurs années une zone d'activité sur la commune de Sublaines au nord l'échangeur n° 11 de l'A85. Le projet d'extension de cette ZAC sur la commune de Bléré au lieu-dit Bois Gaulpied a motivé la prescription de deux phases de diagnostic archéologique couvrant chacune une trentaine d'hectares. Le terrain de la première a été réalisé entre la mi-juillet et le mois de novembre 2018. Les 88 tranchées de diagnostic ont permis de découvrir les traces de nombreuses occupations humaines allant du Paléolithique au Moyen Âge. La Préhistoire est représentée par la découverte de silex dont les plus anciens datent de 100 000 ans avant notre ère et par les vestiges d'excavations du Néolithique : fosses, fossés et silos du 5^e millénaire av. n.è. Le plateau est ensuite occupé au cours de l'âge du Bronze (3^e et 2^e millénaire av. n.è.) puis à l'âge du Fer (4^e - 2^e siècle av. n.è.): les traces de bâtiments sur poteaux, de silos et d'un enclos sans doute funéraire ont été identifiées. La dernière occupation importante remonte au Moyen Âge. Une partie d'un petit village des 9^e - 11^e siècles avec ses aires spécialisées (habitat, zone d'ensilage...) a été découverte au sud de l'emprise.



Vue des tranchées du diagnostic de Bléré.

Au premier plan, les traces (surlignées en orange) des 15 poteaux de l'armature d'un bâtiment du début du Moyen Âge.

crédits : G. Silberstein, Socilil – CD37

Le Laboratoire routier

Les routes sont soumises à des sollicitations toujours plus importantes, de par l'augmentation du trafic et des charges auxquelles s'ajoute le vieillissement naturel des structures. Leur maintien en état (viabilité) représente des enjeux importants juridiques et financiers pour les gestionnaires, ainsi que pour la sécurité et le confort des usagers. Les défauts d'entretien régulier pèsent lourdement sur les budgets, à plus ou moins long terme, lorsque les réparations s'avèrent importantes.

Le Laboratoire effectue des sondages et des diagnostics, contrôle les matériaux et leur utilisation en veillant au respect des cahiers des charges et des normes constructives dont dépendent le bon état et la longévité des chaussées et des ponts.

Ces prestations sont accessibles à toutes les communes, Communautés de communes mais aussi aux entreprises dans le cadre de leur Plan d'assurance de la qualité.

Le Laboratoire routier d'Indre-et-Loire propose une diversité de services qualifiés dans différents domaines relatifs aux voiries et ouvrages d'art.

Missions proposées

- **Terrassements** : identification géotechnique des sols (analyse granulométrique par tamisage, teneur en eau par étuvage, indice de plasticité, essai Protor), essais de portance de plateforme (contrôle de compactage au pénétromètre dynamique, essais de portance à la dynaplaque, essai de déformabilité à la plaque).
- **Chaussées** : contrôle *in situ* (carottage pour mesure d'épaisseur et collage des enrobés, sondages au marteau-piqueur sous carottage, mesure de l'orniérage, de déflexion, de la rugosité d'une surface...), identification des enrobés bitumineux (carottage de chaussée, extraction pour contrôle de fabrication d'un enrobé, recherche d'amiante et HAP), identification des granulats (teneur en eau naturelle, analyse granulométrique...).

- **Ouvrages d'art** : identification des bétons (confection d'éprouvettes, essai d'affaissement pour consistance de béton frais, essai de rupture par compression sur éprouvettes livrées), identification des peintures (mesure d'épaisseur protection anti-corrosion des superstructures métalliques).



Prestations payantes, soumises aux textes régissant la commande publique

LABORATOIRE ROUTIER D'INDRE-ET-LOIRE

13, rue de la Morinerie - 37700 Saint-Pierre-des Corps

Tél. 02 47 32 62 24 — laboseti@departement-touraine.fr



Les Archives départementales

« Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité »

Code du Patrimoine, art. L. 211-1

Les collectivités sont tenues de procéder aux opérations de tri et de classement de leurs archives, en respectant la législation en vigueur. Le déploiement de l'administration numérique et la dématérialisation posent de nouvelles questions en matière de sécurité, de gestion et de conservation dans le temps et de manière probante pour les données et documents engageants (état civil, urbanisme...).

Les Archives départementales d'Indre-et-Loire accompagnent les collectivités, services et administrations publiques en proposant un soutien méthodologique, technique et réglementaire pour la gestion de leurs archives, suivant les prescriptions fixées par le code du Patrimoine, et en prolongement du contrôle exercé au titre de l'État.

Interventions proposées

- Mise à disposition d'outils méthodologiques pour la gestion des archives : chartes et profils d'archivage, tableau de cycle de vie, plans de classement, etc.
- Accompagnement sur un projet de réorganisation des archives : diagnostic et préconisations / évaluations des prestations à effectuer (contrats ou prestations à la charge de la structure), mise en relations avec des archivistes vacataires et/ou soutien méthodologique / suivi de la mission de classement / validation des outils livrés suivant les besoins évalués / contrôle de la conformité réglementaire de l'opération.
- Accompagnement méthodologique dans l'élaboration de projet de plan de classement et de nommage des fichiers informatiques : analyse de l'organisation bureautique / préconisations, accompagnement dans la mise en place d'une arborescence bureautique.

- Appui pour la mise en œuvre de projets culturels ou éducatifs (expositions, écriture d'un ouvrage, organisation d'une manifestation, projets de valorisation du patrimoine historique local ou de parcours patrimoniaux...) : aide méthodologique pour les recherches, prêts de documents ou réalisation de reproduction, prêt de mobilier ou matériel d'exposition, prêt d'expositions itinérantes...

Conservation des antiquités et objets d'art

La Conservation d'Indre-et-Loire est abritée au sein des Archives départementales. Elle a pour mission de veiller au patrimoine mobilier protégé, d'identifier les objets mobiliers à protéger et de conseiller les propriétaires (publics ou privés) sur les questions de sécurité, de conservation et de valorisation de ce patrimoine.

Missions proposées

- Analyse et conseil en matière de choix de restauration (règles, choix, procédures, financement...)
- Accompagnement dans les projets de conservation, sécurisation, restauration, recherche et mise en valeur des objets mobiliers

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

6 rue des Ursulines - 37000 Tours

Centre des Archives historiques, Tours :

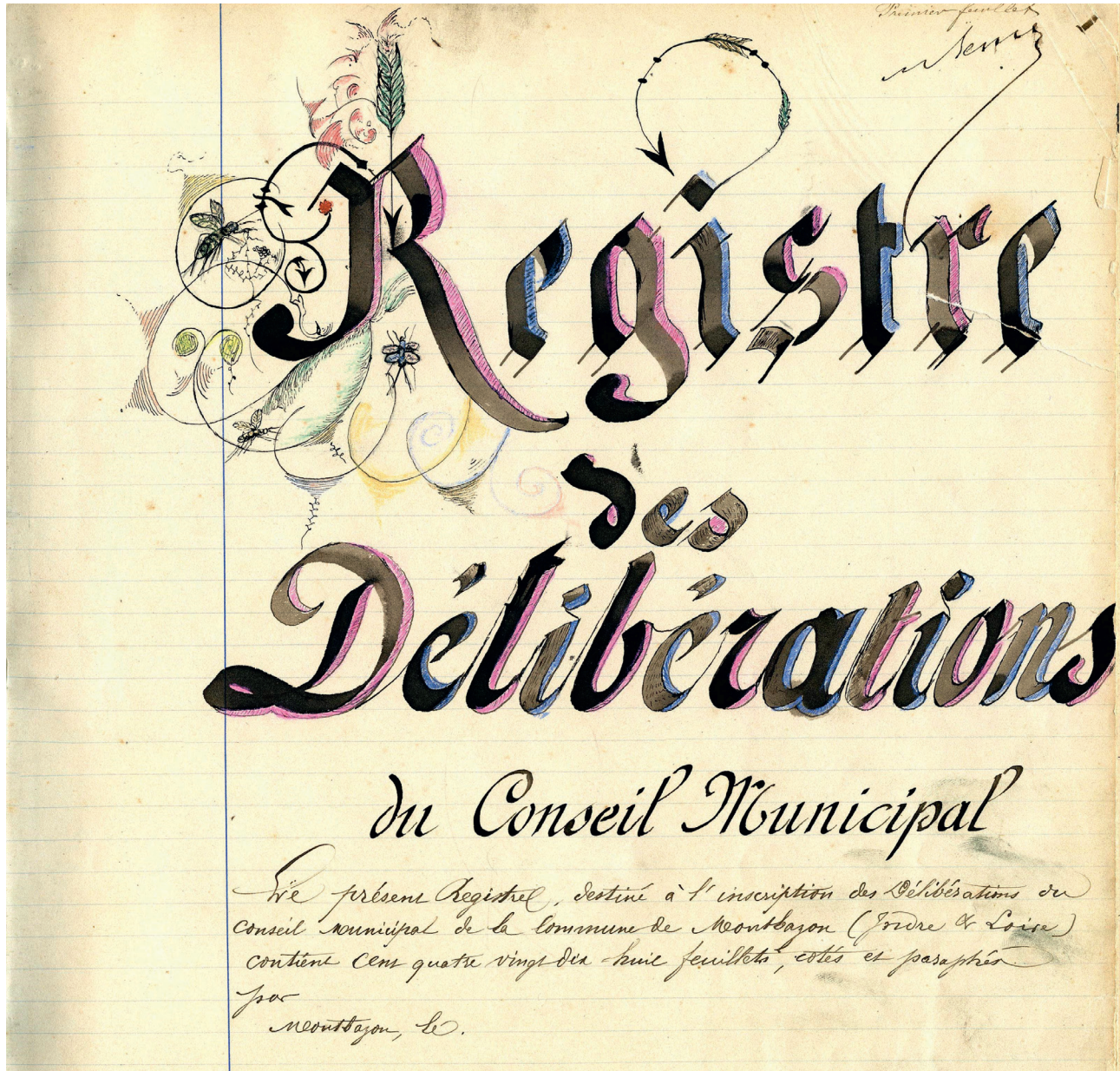
Tél. 02 47 60 88 88

Centre des Archives contemporaines, Chambray-lès-Tours :

Tél. 02 47 80 89 00

archives@departement-touraine.fr

inventaire@departement-touraine.fr



Registre
des
Délibérations

du Conseil Municipal

Ce présent Registre, destiné à l'inscription des Délibérations du
Conseil Municipal de la Commune de Montbazon (Indre & Loire)
contient cent quatre vingt-deux huit feuillets, cotés et paraphés
par
Montbazon, le.

Le Laboratoire de Touraine



Il est chargé d'apporter aux collectivités une contribution scientifique et technique, sous forme de prestations analytiques et intellectuelles.

Une compétence reconnue

Les accréditations du COFRAC et ses agréments officiels lui confèrent une autorité réelle pour réaliser les analyses les plus pointues dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire, de l'œnologie et de l'hydrologie. Sa crédibilité repose notamment sur la performance de ses outils de recherche. Biologie moléculaire, typages génétiques, physico-chimie spéciale... : autant de domaines maîtrisés, permettant au Laboratoire de Touraine d'être sollicité au niveau national.

En toute indépendance, il est un acteur essentiel en matière de veille sanitaire. Ses prestations soutiennent de nombreux secteurs économiques comme l'industrie, l'agroalimentaire, le monde agricole. Plate-forme technologique gérée par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, le Laboratoire de Touraine participe pleinement à la politique des collectivités territoriales en matière de protection de la santé du consommateur, protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie.

Missions proposées

Ces offres sont valables jusqu'au 31/12/2019

• **Les prélèvements** : L'équipe de préleveurs du Laboratoire de Touraine effectue chaque année une multitude de prélèvements dans les domaines de l'hygiène alimentaire, de l'eau, de l'œnologie et de la santé animale. Elle dispose de matériels spécifiques afin de réaliser des analyses sur site telles que la mesure du chlore, du pH ou de la conductivité de l'eau.

• **Les analyses** :

- Eau / Environnement / Santé
- Agroalimentaire
- Biologie moléculaire
- Biologie vétérinaire

LES DOMAINES D'INTERVENTION

- **Domaine alimentaire** : analyses, conseils et formations aux restaurations collectives (maisons de retraite, cantines, hôpitaux...), établissements agroalimentaires (laiteries, fromageries, abattoirs...) et artisans de métiers de bouche (charcuteries, pâtisseries, boulangeries, conserveries...),
- **Domaine de l'eau** (eaux de réseaux, forages, eaux de puits, piscines, baignades, stations d'épuration, recherche des légionnelles dans les eaux chaudes sanitaires...),
- **Domaine vétérinaire** : analyses pour la maîtrise de la santé du cheptel départemental et sa qualification sanitaire : suivi de la santé du gibier du poisson et de la faune sauvage,

LES AGRÈMENTS

Le Laboratoire de Touraine possède des agréments ministériels dans de nombreux domaines pour la réalisation d'analyses officielles. Le Laboratoire de Touraine est également enregistré comme organisme formateur.

Prestations payantes, soumises aux textes régissant la commande publique

LABORATOIRE DE TOURAINE

Z.I. N°1 du Papillon - 3 Rue de l'Aviation
37210 Parçay-Meslay

Adresse postale : Laboratoire de Touraine

B.P. 67357 - 37073 Tours Cedex 02

Tél. 02 47 29 44 47 ou 02 47 29 44 44 — Fax. 02 47 29 44 00

laboratoire-touraine@departement-touraine.fr

INOVALYS

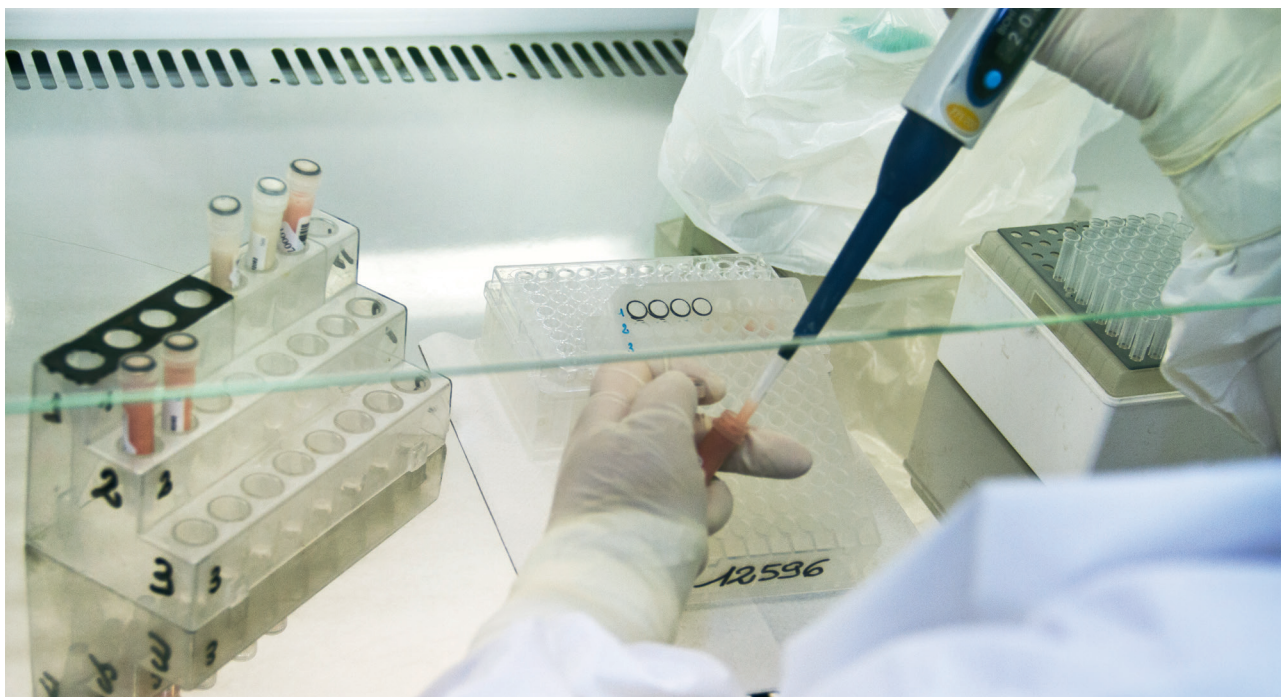
Dans le cadre d'une entente entre le département d'Indre-et-Loire et les départements de Loire Atlantique, du Maine et Loire et de la Sarthe, le laboratoire de Touraine va être intégré au sein du GIP INOVALYS à compter du 01/01/2020.

Grâce à cette fusion, les collectivités du département d'Indre et Loire auront un accès privilégié à toute l'ingénierie du laboratoire INOVALYS.

En plus des secteurs déjà évoqués précédemment, INOVALYS mettra à disposition des collectivités son expertise dans les domaines des analyses d'air des Etablissements Recevant du Pu-

blic de la diététique et de l'étiquetage alimentaire ainsi que des contenants alimentaires, de la cosmétologie, de la détection des allergènes dans les aliments, de la caractérisation de l'origine des aliments par typage génétique. INOVALYS intervient également dans le suivi entomologique du Moustique Tigre.

INOVALYS a une expertise de pointe dans la valorisation de la biomasse par méthanisation et de la fertilisation des sols maraichers. Dans le cadre de la protection du consommateur, INOVALYS est positionné dans la détection des Phtalates, des résidus médicamenteux, du Bisphénol-A et de l'acrylamide.



De nouvelles compétences pour Val Touraine Habitat



Premier bailleur social de la région Centre-Val de Loire, Val Touraine Habitat remplit une mission d'intérêt général dans le domaine du logement social. Les organismes HLM et plus particulièrement les Offices Publics de l'Habitat (OPH) sont confrontés à des attentes fortes des collectivités locales et des locataires.

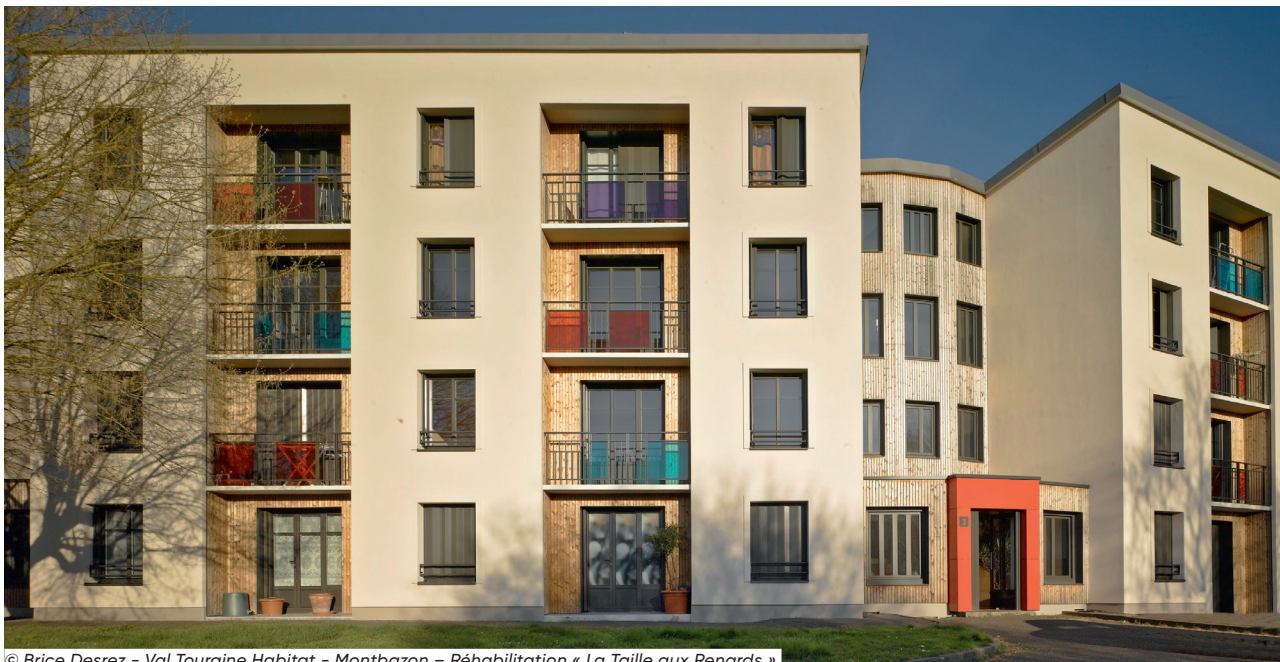
L'activité de Val Touraine Habitat s'articule aujourd'hui autour de 2 axes principaux :

- La construction, l'entretien, la réhabilitation et la gestion de logements locatifs sociaux ;
- Le développement d'opérations d'aménagement.

L'adoption de la loi Élan, en 2018, permet un élargissement des domaines de compétences et d'activités des OPH. Ainsi, pour répondre à de nouveaux enjeux, Val Touraine Habitat, va adapter son organisation sur la période 2019/2020 afin d'offrir un panel d'offre de services plus large et ce en fonction des besoins du territoire. Tous les éléments présentés ci-après feront nécessairement l'objet de validations stratégiques et financières.



© Val Touraine Habitat - Larçay - Opération d'aménagement « La Bergerie »



© Brice Desrez - Val Touraine Habitat - Montbazon - Réhabilitation « La Taille aux Renards »

Val Touraine Habitat au service des collectivités locales

- **Production et gestion d'équipements d'intérêt général :**

- Répondre aux besoins en équipements d'intérêt général des territoires tels que les crèches, écoles, maisons de santé, maisons d'accueil spécialisées favorisant le maintien et les services essentiels aux habitants.

- Intervenir dans le développement économique au-delà des quartiers d'habitat social par la construction, l'acquisition, la vente ou la mise en location de locaux à usage commercial ou professionnel.

- **Études d'ingénierie urbaine :**

- Répondre aux besoins des collectivités en matière d'études en amont des projets urbains, en revitalisation et/ou extension de bourg ou dans l'ancien, renouvellement urbain.

- **Opérations de construction et d'aménagement pour le compte du Conseil départemental d'Indre-et-Loire :**

- Réaliser toutes opérations de construction ou d'aménagement entrant dans les attributions du Conseil départemental.

VAL TOURAINE HABITAT

7, rue de la Milletière - 37080 Tours Cedex 2

Tél. 02 47 87 15 15 — contact@valtourainehabitat.fr — www.valtourainehabitat.fr

Les partenaires de Touraine ingénierie

LES SERVICES ASSOCIÉS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET- LOIRE

- **Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADAC)**
02 47 31 49 53
www.adac37.fr
- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)**
02 47 31 13 40
www.caue37.fr
- **Agence Départementale du Tourisme (ADT)**
02 47 31 47 48
www.touraineloirevalley.com
- **Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)**
02 47 60 90 70
www.alec37.org
- **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**
02 47 49 68 68
www.sdis37.fr

- **Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux (SATESE)**
02 47 29 47 37
www.satese37.fr

LES PARTENAIRES PUBLICS RECENSÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

- **Agence de l'Eau Loire Bretagne**
02 38 51 73 73
agence.eau-loire-bretagne.fr
- **Association des Maires d'Indre-et-Loire**
02 47 33 37 00
www.maisondesmaires37.fr
- **Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Tourangelle (ATU)**
02 47 71 70 70
www.atu37.org/blog/
- **Chambre d'Agriculture (CA)**
02 47 48 37 37
www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/ca37/
- **CAF (Caisse des Allocations Familiales)**
0810 25 37 10
www.caf37-partenaires.fr
- **Syndicat intercommunal Cavités 37**
02 47 28 86 47
www.cavites37.com
- **Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)**
02 47 47 20 00
www.touraine.cci.fr
- **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire (CDG 37)**
02 47 60 85 00
www.cdg37.fr
- **Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)**
02 47 25 24 00
www.cma37.fr

- **CNFPT**

02 47 25 45 45

www.cnfpt.fr

- **DRAC Centre-Val de Loire**

(Direction Régionale des Affaires
Culturelles)

02 38 78 85 00

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire)

- **DDT d'Indre-et-Loire**

(Direction Départementale
des Territoires)

02 47 64 37 37 ou 02 47 70 80 90

[www.indre-et-loire.gouv.fr/Services-
de-l-Etat/Presentation-des-services/
Direction-departementale-des-
territoires](http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Direction-departementale-des-territoires)

- **DREAL Centre-Val de Loire**

(Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement)

02 36 17 41 41

[www.centre-val-de-loire.
developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr)

- **GIP RECIA (Centre de Ressources
Régional du Numérique)**

02 38 42 17 87

www.recia.fr

- **Maison Départementale
des Personnes Handicapées**

(MDPH)

02 47 75 26 66

www.mdp37.fr

- **Mission Val de Loire**

02 47 66 94 49

www.valdeloire.org

- **Parc Naturel Régional
Loire-Anjou-Touraine**

02 41 53 66 00

www.parc-loire-anjou-touraine.fr

- **Région Centre
Val de Loire**

02 38 70 30 30

www.regioncentre-valdeloire.fr

- **Syndicat Intercommunal
de l'Énergie d'Indre-et-Loire**

(SIEIL)

02 47 31 68 68

www.sieil37.fr

- **STAP d'Indre-et-Loire**

(Service Territorial de l'Architecture
et du Patrimoine)

02 47 31 03 03

www.sdap-37.culture.gouv.fr

- **Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique**

(VLN)

02 54 58 42 31

www.valdeloirenumerique.fr

- **Val Touraine Habitat**

02 47 87 15 15

www.valtourainehabitat.fr

SIGNALER UNE ERREUR, VOUS INSCRIRE COMME PARTENAIRE
ingenierie@departement-touraine.fr



**Conseil départemental
d'Indre-et-Loire**

Place de la Préfecture - 37927 Tours cedex 9

**Mission Aménagement du Territoire
et Ingénierie**

02 47 31 47 47

[*ingenierie@departement-touraine.fr*](mailto:ingenierie@departement-touraine.fr)

www.touraine.fr



Crédits photos : Christophe Raimbault – CD37 – ADAC 37 – CAUE 37 – SATESE – Freepik – iStock – Shutterstock

Conception graphique : www.mokacreation.com – Impression : imprimerie du CD 37 - 2019 